

La Petite Tunisie

Le Petit Tunisien

SOCIALE

La Tunisie Socialiste

Insertions : 1^{re} page : 5 fr. la ligne ; 2^e page : 3 fr. la ligne
Abonnements et annonces payab. d'avance

Rédacteur en Chef : EMILE LACROIX

Abonnements : Tunisie stantine : un an
10 fr. ; France et Etranger, 12 fr.

Un débat parlementaire sur la Tunisie

s'ouvrira-t-il à la Chambre des députés ?

Les journaux ont annoncé ces temps derniers que M. Taittinger a déposé sur le bureau de la Chambre des députés un projet de résolution tendant à ce qu'il soit sursis à l'émission de l'emprunt tunisien jusqu'au jour où le gouvernement français d'accord avec le bey de Tunis aura accordé au peuple tunisien une Charte constitutionnelle basée sur le principe de la séparation des pouvoirs avec assemblée délibérative, élue au suffrage universel, à compétence budgétaire étendue et devant laquelle le gouvernement local tunisien sera responsable de sa gestion sans que cette responsabilité puisse excéder les limites des questions d'intérêt purement local.

Cette information, dit la Réforme Coloniale et Parlementaire le nouveau journal de M. Paul Bluyssen, comme par hasard député de l'Inde dont M. Flandin est le sénateur, appelle une mise au point :

« Renseignements pris, le projet de résolution de M. Taittinger et d'un grand nombre de ses collègues a été déposé au courant de l'année dernière ; il a été publié dans les journaux, ces jours-ci après un long laps de temps, par suite du fonctionnement toujours long de l'imprimerie parlementaire. Il ne se rapporte donc pas, à proprement parler, à des événements récents, mais M. Taittinger et ses collègues entendent que leur initiative soit de plus en plus valable.

« Le mieux serait qu'ils transformassent en interpellation leur projet de résolution (qui, aux termes des règlements parlementaires, ne peut être l'objet d'un long développement). D'autre part également M. Berthon, député communiste, a demandé à interpellier le gouvernement sur certaines modifications apportées en Tunisie au régime de la Presse.

« Il serait désirable, à tous égards, qu'un débat parlementaire très large s'établisse au plus vite sur la situation de la Tunisie ; celle-ci est très obscure et controversable.

« On se souvient que, à la veille de quitter la résidence générale de Tunis, où pendant les derniers temps de la guerre, il avait fait œuvre très française, malheureusement entravée sur bien des points par la volonté de certains Alliés, M. Flandin avait fait voter sans débat par la Chambre, mais après un long examen de la Commission des Colonies (sur le rapport de M. Boussenoit), l'emprunt tunisien dont on n'a plus entendu parler depuis.

« L'état de la Tunisie est exposé seulement dans des communiqués officiels et forcément laudatifs du résident général actuel, M. Lucien Saint, d'autre part dans les articles de polémique du parti jeune tunisien. Il semble bien, d'une façon générale, que la situation est tout au moins médiocre, puisqu'il a fallu ces temps-ci, prendre des mesures énergiques contre une agitation communiste dont on soupçonnait l'existence depuis quelque temps déjà dans la résidence.

« Il importe que ces faits et tous autres concernant l'avenir d'un de nos protectorats les plus intéressants, soient l'examen d'un débat public à la tribune de la Chambre. »

Pour notre part, nous ne deman-

ons pas mieux qu'un large débat s'ouvre à la Chambre des députés sur la Tunisie comme en 1911-1912 puisque aucune sanction n'est intervenue malgré les promesses faites.

Nous nous promettons comme alors d'y intéresser nos amis, ou les amis de nos amis, pour qu'une bonne fois pour toutes, un terme soit mis à certains scandales qui n'ont que trop duré et qui doivent cesser car le protectorat en est écla-boussé.

M. Lucien Saint les ignore peut-être ; un résident général ne peut pas et ne doit rien ignorer du pays qu'il administre et pour se renseigner il n'a qu'à consulter le « Journal Officiel Français » de mai 1911 à fin janvier 1912 et aussi le livre de Vigné d'Octon : la Sueur du burnous.

M. Raymond Poincaré était alors Président du Conseil des Ministres et Ministre des Affaires Etrangères tout comme aujourd'hui. Elu peu de temps après Président de la République il n'a pu tenir les promesses du ministre, puis la guerre est venue et les scandales durent toujours pour le plus grand profit de leurs bénéficiaires ; aussi notre confrère Louzon méritait-il les plus larges circonstances atténuantes pour avoir dit que la France couvrirait de son pavillon les pires scandales dont la Tunisie a été le théâtre pendant les 40 années écoulées.

N'est-ce pas la vérité ? la vérité pure ? entière ?

Ces scandales personne ne peut les nier puisqu'ils ont été étalés tout au long pendant des semaines et des semaines du haut de la tribune de la Chambre des députés en 1911-1912 et tout ce que l'on a pu dire, c'est qu'ils s'étaient produits avant l'arrivée de M. Alapetite en Tunisie.

Nous n'en disconvenons pas, c'était la vérité même, et nul plus que nous, qui avons tant à nous plaindre, n'a rendu hommage à son administration probe et honnête pour que nous puissions dire aujourd'hui que s'il n'y a pas mis un terme, c'est qu'il ne l'a pas pu, trop d'influences étaient en jeu.

Mais la guerre est venue, hélas ! elle est passée, laissant derrière elle, un torrent de sang et des milliers, et des milliers de morts et ce que n'a pas pu faire le résident général d'alors, celui d'aujourd'hui libre et dégagé d'interventions malsaines en courrait une grave responsabilité si, pour complaire à des forbans, il laissait perpétuer un état de chose dont le moins que l'on puisse dire c'est qu'il élabousse de boue le protectorat de la France.

Les poursuites contre Louzon ne peuvent pas effacer le passé qui reste et demeure comme l'image vivante de longues années de pillages et de rapines commises au pré-judice des indigènes.

Et voilà ce qu'il ne faut plus et les pages qu'il faut arracher du livre du protectorat en Tunisie.

M. Lucien Saint sera-t-il l'homme qu'il faut pour ce grand nettoyage ?

Nous osons l'espérer. Mais qu'il se dépêche car le temps presse.

Kola Sport... stimule

BULLETIN

Les « Cheminotes » ont le sourire

Les magasins de nouveautés, modes, cordonnerie fine, colifichets, bijouterie, sont dans la jubilation depuis quelques jours car un afflux de clientèle dépense sans compter les billets de cent et même de mille.

Quelle est cette clientèle et d'où provient cet argent semé à pleines mains en ce temps de crise ?

Il paraît que les « cheminotes » viennent de recevoir de larges rappels de solde dont quelques-uns se chiffrent par milliers de francs. Quelle aubaine !

Aussi plusieurs n'ont rien eu de plus pressé que de courir les magasins gaspiller en frivolités, bas de soie, chaussures extra-fines, robes en crêpe de Chine, jerseys de soie, un argent tombé du ciel.

Et voilà comment on arrive à un déficit d'exploitation se chiffant par des dizaines de millions !

Mais dans deux ou trois mois la compagnie reprendra la gestion pleine et entière du réseau et nous espérons bien qu'elle fera des coupes sombres dans les appointements de celles de ces dames ou demoiselles qui resteront.

Si certaines - assez rares - méritent les salaires qu'elles touchent, il en est, d'autres, par contre, dont les appointements doivent être ramenés à la somme de travail qu'elles fournissent réellement et qui sans les fâcher ne représente pas grand chose.

En tout cas, ces rappels constituent, à notre avis, un véritable gaspillage qu'on aurait pu éviter.

—o—

Parce que nous avons écrit que la loi de huit heures n'a jamais été promulguée en Tunisie, l'organe corporatif prétend que nous avons ouvert le feu par une énormité.

—Quelle naïveté ! quelle ignorance ! s'écrie-t-il ?

Et il nous renvoie à l'arrêté (du directeur) des Travaux Publics en date du 9 décembre 1919 qui a institué à Tunis comme en France et en Algérie, une commission paritaire chargée d'étudier l'application sur les réseaux tunisiens de la loi française des huit heures.

Voyons, ami cheminote, prenez vous vos désirs pour des réalités ou vos lecteurs pour des poires ?

Examinons ensemble les deux arrêtés du 9 décembre 1919, qui ont paru au Journal Officiel Tunisien du 17 :

ARRÊTÉ

Le Directeur général des Travaux Publics,

Vu l'arrêté du Ministre des Travaux publics, des Transports et de la Marine Marchande en date du 24 avril 1919 instituant une commission chargée d'étudier les mesures à prendre tant au point de vue technique qu'au point de vue administratif en vue de l'établissement de la journée de 8 heures dans les chemins de fer ;

Vu l'arrêté du Gouverneur général de l'Algérie en date du 30 septembre 1919 instituant à Alger une sous-commission paritaire centrale chargée d'examiner les points sur lesquels l'application des conclusions de la commission paritaire supérieure relatives à l'établissement de la journée de 8 h. dans les chemins de fer peut soulever de difficultés en Algérie.

ARRÊTÉ

Art. 1. — Il est institué à Tunis une sous-commission paritaire régionale, etc.

Art. 2. — Cette sous-commission régionale est composée comme suit : le

directeur général ou son délégué, etc., Elle se réunira sur convocation du président, etc., etc.

Art. 3. — Les questions à soumettre à la sous-commission seront prises par écrit, etc.

Si l'accord n'a pu s'établir...

Art. 4. — Les séances seront tenues dans un local de la Direction générale des Travaux publics.

Tunis le 9 octobre 1919.

Signé : MOURGNOT.

Deuxième arrêté de même date qui fixe la composition de la commission paritaire supérieure de Paris, suit la liste des membres.

Tunis, le 9 octobre 1919.

Signé : MOURGNOT.

Où voit-on dans ces deux arrêtés l'application de cette néfaste loi de 8 heures contre laquelle toute la France travailleuse s'élève aujourd'hui parce qu'elle a engendré la vie chère dont souffrent tout ceux qui n'émargent à aucun ratelier, tous ceux à modestes revenus, modestes emplois, modestes retraites, modestes situations, en un mot les neuf-dixièmes de la population.

La cause est donc entendue. Les 8 heures n'ayant fait l'objet d'aucun décret ou arrêté de promulgation doivent simplement faire l'objet d'ordres de service fixant les heures de présence pour chaque catégorie d'agents en tenant compte de la somme de travail fourni par chacune d'elles.

Le personnel des machines et des trains, sur certains parcours, ne sera naturellement pas astreint à une présence fixe.

Mais celui des ateliers, de la voie, des gares — à l'exception de certains services pénibles : des manœuvriers des grandes gares — devra subir le retour aux dix heures de présence pour économiser l'équipe supplémentaire que nécessitent les huit heures.

Et tout ira pour le mieux dans la meilleure des Tunisies.

Et puisqu'on nous y a obligé nous dirons dans notre prochain numéro comment furent arrachées à la faiblesse d'un vieillard des augmentations de salaires et des diminutions d'heures de travail qui provoquèrent ces augmentations de tarifs sur lesquelles se superposa cet exorbitant impôt de 33 pour cent aujourd'hui ramené à 25 pour cent qui n'est que de 10 en Algérie comme en France et au Maroc, cause du renchérissement général dont nous souffrons tous y compris les cheminotes.

Echos et Nouvelles

Le Sénateur Gallini

L'état de santé de notre excellent ami, qui a inquiété, pendant deux jours, sa famille, va en s'améliorant et est de nature à tranquilliser les solides amitiés que M. le Sénateur Gallini compte à Sousse et en Tunisie dit l'«Avenir de Sousse».

Nous lui renouvelons nos affectueux vœux de prompt et complet rétablissement.

A la cour beylicale

La beïa rentrera aujourd'hui même de Korbous à Hammam-Lif et le 2 avril prochain toute la cour quittera cette localité pour rentrer définitivement à La Marsa, moins enchantée que l'an dernier de son séjour à Hammam-Lif.

Pour la mosquée parisienne

Si Kaddour ben Gabrit va parcourir la Tunisie pour recueillir des fonds pour l'érection de la mosquée de Paris.

Comme premier souscripteur le Résident Général, au nom de la Tunisie, s'est inscrit pour 60.000 fr.

La Conférence Consultative

qui devait être convoquée ce mois-ci ne le sera qu'en mai prochain, du 5 au 15 dit-on, pour étudier les réformes à apporter à son organisation ; la convention à passer avec le Bône-Guelma et celle de ses services maritimes avec la France.

La métropole veut se décharger d'une partie du fardeau des conventions soit environ cinq millions cinq cent mille francs.

Où allons-nous les prendre ?

Nous savons bien ce qu'il faudrait faire, mais si nous le disions les confrenciers ne nous suivraient pas, laissons les se débrouiller comme ils l'entendent.

Caveant Consules !

La sécheresse persistante que nous venons de subir a complètement anéanti la récolte de céréales au-delà d'El-Djem.

Dans le centre, elle est fort médiocre, et dans le nord elle n'est pas très brillante en un mot, en admettant que de bonnes pluies viennent copieusement arroser le sol, nous ne pouvons plus compter que sur une demi-récolte.

Est-ce suffisant ?

Et pendant que nous scrutons l'horizon dans l'espérance de voir s'ouvrir les écluses du ciel et laisser tomber de bonnes ondées des navires et des navires, cales pleines, emportent vers la France et l'Italie l'Italie surtout les quelques dernières centaines de quintaux de céréales que nous possédons encore.

Que va-t-il advenir de nous si la récolte vient à manquer ?

Devrons-nous, comme le Maroc en 1920 nous adresser à l'Amérique pour nous approvisionner en blés et farines et par suite du change payer le pain 2 fr. 25 le kilo ?

Qu'on y réfléchisse et s'il est temps encore de prendre des mesures, qu'on n'hésite pas à les prendre en interdisant immédiatement toute exportation et au besoin en réquisitionnant le stock restant de blé, orge, avoine et même fèves.

Caveant Consules.

Dans l'enregistrement

Nos adressons nos vives félicitations à M. Lescure, directeur général de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation qui, dans le cadre de l'administration métropolitaine, vient d'être promu directeur de 3^e classe de l'Enregistrement des Domaines et du Timbre.

Le procès Louzon

Ne connaissant aucun des accusés communistes nous avons eu la curiosité d'aller à la correctionnelle pour voir « les trois hommes qui rêvaient de chambarder les institutions du pays et d'instaurer ici les théories de Lenine, et des mille communistes juifs qui l'entourent, et pendant deux mois ont mis sur les dents toutes les forces policières et judiciaires ».

Nous avouons à notre honte, notre stupéfaction quand nous avons vu aux bancs des accusés les trois personnages auxquels on avait donné tant d'importance.

A côté de Louzon, petit homme, plutôt malingre, au profil sémitique, d'expression quelconque, un tout petit jeune homme, Costa et un indigène d'aspect assez minable, voilà le trio accusé de « crime » d'attentat aux droits et pouvoirs de la République, expression juridique assez vague que nous connaissons bien et « d'excitation à la haine des habitants » trouvaille que nous avons cherchée en vain dans la loi de 1881 sur la presse, revue et complétée depuis en Tunisie.

M. Louzon, malgré une brillante défense de M^e Duran-Angliviel : huit mois de prison, sans sursis, malgré sa très belle conduite au front qui lui a valu galons, croix de guerre et légion d'honneur ; Costa, par M^e Ghez, du barreau

de Sousse, acquitté, et enfin El Keffi par M. Djemmal, cinq mois de prison.

Ainsi finit, un procès qui avait attiré beaucoup de monde au palais et surtout des policiers, qui a désillusionné passablement de spectateurs car les peines prononcées ne paraissent pas en rapport avec les délits commis qui méritaient largement cinquante francs d'amende.

Si on a voulu « corser » pour donner une leçon, on aurait dû tempérer l'application des peines par la loi de sursis et ainsi la conscience publique eût été satisfaite. On n'a pas reconnu dans ce jugement, l'habituelle justice de M. le Président Chappot, qui jouit des sympathies générales et on a trouvé que l'épithète de « mauvais français » appliquée à un homme couvert de blessures et de gloire en défendant sa patrie avait certainement dépassé la pensée de M. le Procureur de la République.

Petites nouvelles

Notre ami Alphonse Carcassonne dont nous annonçons récemment la nomination au grade d'officier de la légion d'honneur, directeur des services parisiens de la "Dépêche" est venu passer quelques jours à Tunis.

— MM. Franck-Puaux, père de M. le secrétaire général du gouvernement tunisien et René Puaux, son frère, rédacteur au "Temps" se sont embarqués samedi à bord du Duc d'Anmale rentrant en France.

— Dans sa séance du 13 courant, la Chambre de Commerce française de Tunis a élu son bureau pour l'année 1922. Ont été nommés :

— MM. César Pellet, président, par 18 voix ; Georges Goin, vice-président, par 12 voix ; Antoine Desportes, vice-président, par 10 voix au bénéfice de l'âge ; René Lavau, secrétaire, par 17 voix ; Auguste Ducros, trésorier, par 19 voix.

— Notre excellent confrère Troll vient de prendre sa retraite, il quitte la « Dépêche » où pendant 25 ans il a accompli sa tâche avec zèle et dévouement.

— La médaille militaire a été attribuée à la mémoire du sergent Jannot Alfred-Louis-Joseph, mort pour la France avec citation suivante :

« Très bon sous-officier ayant toujours fait preuve d'une bravoure et d'un sang-froid remarquable. Tombé glorieusement le 12 juin 1918 au cours d'une attaque à Corcy. Croix de guerre avec étoile d'argent. »

— Nous adressons nos plus sincères félicitations à M. David Cohen-Tannugi directeur des "Produits Lubrifiants" avenue Jules Ferry, qui vient de recevoir la croix de chevalier du mérite agricole.

Télescopage de trains à la sortie de la gare de Tunis
 A la sortie de la gare de Tunis un peu après le croisement des lignes à voie

large et étroite, le train de Créteville partant à 6 heures du soir est venu s'enfoncer dans celui de Kalaâ-Djerda-Kef.

Le choc fut épouvantable. La petite machine du train tamponneur fut mise en miettes par la puissante 700 qui remorquait le train des Kalaâ-Kef.

Le mécanicien et son chauffeur furent tués sur le coup ainsi que trois voyageurs qui se trouvaient dans la première voiture ; et quinze blessés, tous du train de Créteville.

C'est peut-être la première fois qu'un accident de ce genre se produit en cet endroit fort dangereux par suite d'une erreur d'aiguillage mais les accidents évités ne se comptent pas.

Administration des Habous

AVIS

Il est donné au public que le jeudi six avril 1922 à neuf heures du matin il sera procédé au siège de l'Administration des Habous à Tunis, rue de l'Eglise, n° 55, à l'adjudication en ce qui concerne les immeubles ci-après :

- 1- Deux parcelles de terre dites : la première Feddan Terik El Alta, la seconde Feddan El Mechmache, d'une contenance approximative, la première de trois hectares soixante-quinze et la seconde de trois hectares quinze situées dans la zone de culture de Ras Djebel.
 - Mise à prix : deux cent soixante francs par an, ci... frs. 260
 - 2- deux parcelles de terre situées à Fernane Bir el Meihanen, la première d'une superficie approximative de zéro hectare soixante, et la seconde de zéro hectare quarante environ, habous de Mejd et Terik situées dans la zone de culture de Ras Djebel.
 - Mise à prix : cinquante cinq francs par an, ci... frs. 65
 - 3- Une maison ouvrant au nord de la fondation de Saïda et Bahria sise à Ras Djebel.
 - Mise à prix : quatre -vingts francs par an, ci... frs. 80
- Pour de plus amples renseignements, s'adresser à l'Administration des Habous, 55, rue de l'Eglise à Tunis, bureau des ceuzels n° 28.

Etude de M. Ferdinand MARCHIS

Avocat-défenseur à BONE Algérie - Allées Guyonnet n° 7

Licitation Alban Vente

A l'audience des criées du Tribunal de première instance de Bone il sera procédé le Samedi 22 avril 1922, à huit heures du matin, au palais de justice de la dite ville à la vente aux enchères publique en sept lots de :

- 1° Lot. — Une manufacture de tabacs, sise à Ajaccio (Corse) comprenant les marchandises, les machines, le matériel, les marques de fabrique, la clientèle et l'achalandage.
 - 2° Lot. — Une manufacture de tabacs située à Bone (Algérie) comprenant les marchandises, les machines, le matériel, l'outillage, les marques de fabriques, l'achalandage et la clientèle.
- Ensemble les immeubles dans lesquels est exploitée la dite manufacture consistant en 1°. Un vaste immeuble élevé de deux étages sur rez-de-chaussée, situé

à Bone, rue Thiers prolongée et angle de la rue Thiers et de la rue de la Boudjimat, ensemble le terrain sur lequel il repose et celui qui en dépend d'une superficie totale de 1054 mètres carrés 9 décimètres carrés. 2° un autre immeuble situé à Bone (Colonne-Randon) quartier des Prés Salés élevé d'un simple rez-de-chaussée.

Ensemble le terrain sur lequel repose ledit immeuble et celui qui en dépend, d'une superficie totale de trois mille six cent quarante neuf mètres carrés cinquante décimètres carrés.

3° Lot. Un dock situé à Bone (Colonne-Randon) quartier des Prés Salés.

Ensemble le terrain sur lequel il est édifié et celui qui en dépend, d'une superficie de 990 mètres carrés, 87 décimètres carrés.

4° Lot. Une vaste construction connue sous le nom d'ancien établissement Pailion, servant d'entrepôt et de logements, situé à Bone, en bordure sur la route de Bone à Guelma.

Ensemble le terrain sur lequel duquel cette construction est édifiée, d'une superficie de 3389 mètres carrés, 89 décimètres carrés.

5° Lot — Une construction en bois à usage d'entrepôt sur un terrain communal à Bone, quartier de la Pépinière.

6° Lot. — Un kiosque servant de débit de tabacs édifié sur un terrain communal à Bone, Quai Warnier.

7° Lot — Le droit au monopole exclusif de la fabrication et de la vente des cigarettes et cigares auto-inflammables.

Ensemble les marchandises, le matériel, les marques de fabrique et les droits que confèrent les brevets y afférents.

MISES A PRIX

Premier lot...	9000.000 fr.
Deuxième lot...	3.300.000 fr.
Troisième lot...	20.000 fr.
Quatrième lot...	200.000 fr.
Cinquième lot...	5.000 fr.
Sixième lot...	4.000 fr.
Septième lot...	55.000 fr.

1° Pour tous renseignements s'adresser : à M. Ferdinand Marchis, avocat-défenseur à Bone, Allées Guyonnet n. 9

2° Au Greffe du tribunal civil de Bone, où se trouve déposé le cahier des charges.

3° et pour visiter, à M. Henri Alban à la manufacture de la rue Thiers à Bone.

Pour extrait :

Signé : MARCHIS.

RHUM CHAUVET J.-B. Curtelin représentant 10, rue du Maroc Tunis

La Maison Paonessa, artificier, a l'honneur d'informer son honorable clientèle que son magasin de vente et bureaux sont transférés, 3, rue de Bretagne, à proximité de ses anciens magasins.

PHARMACIE BLOCH

4, Avenue de France, et rue Al-Djazira
Léon BLOCH Fils
 Pharmacien de 1^{re} classe
 de l'Université de Montpellier
 Lauréat de l'Ecole Supér. d'Alger
 Téléphone 553

Sempre Avanti

Voulez-vous avoir de la santé ?
 Ne buvez que les sirops, liqueurs, limonades et vins de la Maison

GIUSEPPE BUX
 12, Avenue Krantz — SOUSSE
 GROS & DETAIL

**POUR VOS TRACTEURS
 POUR VOS AUTOS**

N'employez que l'huile Victorine reconnue la meilleure, ayant fait ses preuves depuis 15 ans. **Comptoir Général des Produits Lubrifiants**, Av. J.-Ferry - Tunis

Aux Armes et Munitions de France
TAIEB ELLAMTI

Sousse - 16, Rue de Paris 16 - Sousse

Fusils à baguette et à percussion centrale, Hammerless (modèles de luxe et ordinaires), révolvers en tous genres et tous calibres, carabines Flobert, piombs, douilles, accessoires de chasse, cartouches pour Flobert, etc., etc. (Vente de poudre de l'Etat). — La plus importante maison du Sahel.

Le lait concentré suisse	BERNA	est le plus riche en crème
--------------------------	--------------	----------------------------

C'est le plus cher mais le meilleur

Dépôtaires: 3 rue des Belges — Tunis

KORBOUS

LA REINE des Stations Thermales d'Algérie, réputée depuis des siècles pour ses cures merveilleuses, dans un site ravissant du golfe de Tunis, à 45 Kilomètres de la Ville, une petite heure d'auto ou par chemin de fer, gare de Soliman. Billets spéciaux de saison valable 35 jours délivrés dans toutes les gares d'Algérie-Tunisie. Correspondance avec le premier train.

Grand Hôtel des Thermes, 1er ordre. Restaurant select, cuisine et caves réputées; Hôtel des Sources 2me ordre et autres.

Nombreux appartements et Villas à louer.

Golf-tennis, canotage, pêche, chasse, superbes excursions dans les environs. Bar américain Cercles des Etrangers :

Restaurant Cacher à la carte et à prix fixe
 Service de cars Berliet tous les jours départ de Tunis à 8 h. 30 matin; de Korboùs à 4 h.; bureaux : 4, avenue de Carthage, en face le Palmier.

Chaux Hydraulique et Ciment

PAUL POTIN

DÉPOT : Rue de Turquie (Port)
 BUREAU : 22, Rue Es-Sadikia
 Téléph. : Tunis n° 197, Potinville n° 2 réseau d'Hammam-Lif

Banque Franco-Tunisienne
 de prêts mobiliers et monts de piété tunisiens

La Société délivre des Bons de Caisse qui rapportent CINQ pour CENT NET d'impôt. On peut dire que c'est le roi des placements, 13, rue d'Alger, Tunis.

CIE DE NAVIGATION MIXTE

Cie Touache - Paquebots - Poste Français
 AGENCE DE TUNIS
 Service régulier entre Marseille-Tunis & Tunis-Marseille
 Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence à Tunis, rue d'Alger.
 L'Agent principal : Casimir PÉDELUPÉ.

Cie Générale Transatlantique

Services Maritimes de la Méditerranée
 AGENCE DE TUNIS
 Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence, 3, rue Es-Sadikia

G^{DE} DISTILLERIE TUNISIENNE

G. & E. LICARI

USINE A VAPEUR
 Rue d'Espagne et rue de Besançon — TUNIS
 Liqueurs de premier choix - Vins en gros
Spécialité d'Amer et de Fernet Licari
 Récompenses à plusieurs expositions et concours. Médaille d'or Exposition Universelle Paris 1900, Médaille au Concours Paris 2900.

S^{te} F^{se} des Chaux et Ciments du Bon-Kornine

Société anonyme au capital de 100.000 fr.
USINE A HAMMAM-LIF (Téléph. 6)
 Adresser Commandes et Correspondance aux bureaux :
 77, Avenue de Carthage — TUNIS
 (Téléphone 5.84)

- RESTAURANT DU JAPON -

G. FIORINI & C. FALORNI, Propriétaires
 — 7, Rue Amilcar — TUNIS —
 Service à la Carte — Repas sur commande — Vraie Cuisine italienne — Spécialité de Ravioli et Cassate — Vins Fins de la Maison ROUFF de Naples — Vins de Piémont et Vins de Chianti.

Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie

Société Anonyme au Capital de 125.000.000
 Siège Social : ALGER — Siège Central : PARIS
 Succursale de TUNIS : 18, Avenue de France
 Agences de Tunisie : Béja, Bizerte, Bou-Arada, Ferryville, Gabès, Gaffour, Kairouan, Le Kef, Medjez-el-Bab, Mâhdia, Mateur, Nabeul, Sfax, Sousse, Souk-el-Khemis, Tabarka, Téboursouk.
 Toutes opérations de Banque :
 Dépôts de fonds à vue et à échéance fixe avec intérêts
 Prêts hypothécaires en participation avec le Crédit Foncier de France amortissables au maximum en 30 ans avec facilité pour l'emprunteur de rembourser à toute époque par anticipation
 Pour tous renseignements s'adresser à la Succursale de TUNIS ou à ses agences de l'Intérieur.

« Vacuum Mobiloil »

Marque "GARGOYLE"
Maison A. MODIGLIANI
 Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie
 5, Rue Saint-Charles — TUNIS
 Télégr. Import-Tunis Téléphone : 0.74

Société Générale

POUR FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE EN FRANCE
 Société Anonyme fondée en 1874 au Capital : 500.000.000
 Siège Social à Paris : 54 et 56 Rue de Provence
 Agences de Tunisie : TUNIS, SOUSSE, SFAJ
 Principales opérations
 Comptes de dépôts de fonds et comptes courants à intérêts ; Escomptes et encaissements d'effets de commerce — Avances sur marchandises et connaissements — Crédits documentaires — Délivrances de chèques sur tous pays — Opérations de Bourses — Souscriptions sans frais aux émissions — Avances sur titres — Garde de titres — Encaissements et Escompte de coupons — Virements télégraphiques — Billets et Lettres de crédit circulaires — Change de monnaie.
 Correspondants sur toutes les places de France et de l'Etranger

Maisons Recommandées

PRODUITS ALIMENTAIRES et denrées coloniales — **Boccaro et Nizard** — Gros et Demi-Gros — Expédition à l'Intérieur — 1, Rue Léon-Roches - Tunis.
Grand Hôtel de France — Annexes : Buffet de la Gare et Hôtel du Centre — L. de Lacroix, propriétaire — Sousse (Tunisie).
Belle Jardinière — Vêtements et tout ce qui concerne la toilette pour Hommes — Ai Comby, 5 et 7, rue d'Angleterre et 17, rue d'Italie en face la Poste — Tunis.
 Importation-Exportation de tous produits — **Mohamed Ellamti**, négociant, rue de France Sousse Tunisie — Adresse télégr. : Mohamed Ellamti - Sousse.
Pianos et Musique, 5, rue Es-Sadikia -- Tunis
J. & A. BEMBARON, Vente, échange et location de Pianos.
JAMAIS rien ne vaudra l'Eau et la Poudre de riz **MAUD MAUDEUVE**, 70, Av. Gambetta, Hyères Var.
 Entreprise Générale des Travaux Electriques, **E. A. Minaud et Fils**, ancien Aneurinier et Minaud - 7, rue Léon-Roches, Tunis — Réparations - Magneto - Toutes Machines Electriques Réglage - Entretien.
 Photographie de la Poste, — S. Attal, 15, rue d'Italie en face la Poste Tunis. — Produits photographiques, produits chimiques etc.
TUNISIA-PALACE 1^{er} ordre, au centre d'Italie près des gares, des bateaux, de la poste, des théâtres, cuisine réputée à prix fixe et à la carte, ascenseur.
Les GALERIES PARISIENNES Alphonse Licari, pp^{te}, 1, Place Pichon - Sousse — Chapeaux - Chaussures - Confections - Bonneterie - Parfumerie des 1^{res} marques connues - A teler de Modes — Maison de toute confiance.
 Grands Magasins de Nouveautés du « Petit Paris », avenue de France - Tunis — **Brami frères et Cie**, pp^{tes}.
MANSOUR BEN GEMAA — Snypp Chandeler — Fournitures Générales pour la Marine - Sfax Tunisie — Maison fondée en 1900.
 Grand Hôtel de France - Sfax — 1er ordre — propriétaire — Eau courante dans toutes les chambres - Cuisine soignée - Service irréprochable.
 Pharmacie Seemama diplômé de la Faculté de Médecine de Montpellier, 53, rue des Maltais - Tunis — Maison Française.
 Maison de santé pour les yeux, dirigée par **M. M. le Dr Guénot** — 1^{re} Clinique fondée en Tunisie en 1888, 1, rue Zerkoun - Tunis.
 Mercerie Parisienne, — Jacques Bismuth, 6 Av. de France - Tunis. — Hautes nouveautés. — Seul Dépôt du gant "Perrin", des parapluies "Revel" et parfumerie "Arys". — Fournitures complètes pour couturiers et corsetières.
 Horlogerie - Bijouterie - Joaillerie - Spécialité de bijoux arabes — Maison **LADISLAS**, 4, avenue de France - Tunis.
 Artificiers — **PAONESSA**, père et fils, rue de Bretagne - Tunis.
MAURICE AZERM 11, 11, rue d'Italie et 11 Sadikia Tunis — Télégr. AZERM Tunis — Téléph. 8.48 — Quincaillerie - Ferronnerie - art. de ménage et chauffage - Fournitures générales pour mines et entreprises de travaux publics.
SEMPRE AVANTI — Brasserie de la Bourso Ayoenne Brasserie Bellevue **GIUSEPPE BUX**, propriétaire - Sousse Tunisie — Concommodations de premier choix - Liqueurs d marque.
 Horlogerie Bijouterie Joaillerie **H. BIANCHI** 17, Avenue de France — Tunis. Chronomètres LIP de haute précision.
 Le Gérant : E. LUMBROSO
 Imp. de la Renaissance - 11, r. Al-Djazira - Tunis

U2 complet signé

MAISON J. BELL
 5, Rue d'Italie, 5
 est une merveille d'élégance

LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUT TUNIS

La Clientèle élégante

...se coiffe chez...

LIETO
 6, Avenue de France
 2, Rue de l'Eglise
TUNIS

Raymond Valensi

INGÉNIEUR ARCHITECTE
 22, rue de Russie — TUNIS
 Dépôt de Machines Agricoles
 41, Rue Al-Djazira

Comptoir National d'Escompte de Paris

Société anonyme au capital de 250 millions de francs entièrement versés
 AGENCES DE TUNISIE :
 TUNIS - BIZERTE - SFAJ - SOUSSE
 MONASTIR
 Dépôts à vue et à échéance fixe (TAUX AVANTAGEUX)
 et toutes opérations de Banque
 Location de compartiments de **COFFRES - FORTS**
 Délivrance de **BONS DE LA DEFENSE NATIONALE** rapportant des intérêts aux aux suivants :
 1 mois à 3.00 % - à 3 mois 3.50 %
 6 mois à 4.00 % - à 1 an 4.50 %

Office Français Immobilier et Commercial

« Assurances »
 (17^{me} ANNEE)
 28, Rue d'Italie - TUNIS — Téléph. 18.96

Vous qui désirez vendre : Fonds de Commerce, Immeubles, Terrains, etc. et qui ne trouvez pas d'acquéreur sur place, adressez-vous en confiance à "OFFICE FRANÇAIS".

Rien à payer si la vente n'est pas conclue par l'entremise de l'Office.

L'OFFICE se charge aussi de prêts hypothécaires, placement de capitaux, immatriculations, expertises amiables, actes sous-seing privé, formalités pour permis de recherches de mines, assurances toutes branches.
 Nos "PETITES ANNONCES" rue d'Italie, sont toute l'année gratuites.

Maison R. WALLUT & C^{ie}
 (R. Wallut, G. Hofmann et C. Lacroix)

99, Rue de Portugal - TUNIS
 Machines Agricoles et Industrielles
 des Premières Marques
 TRACTEURS & MOTO - CHARRUES
 Catalogues et Références Franco sur demande

Banque de Tunisie

Société anonyme au Capital de 8.000.000 de francs
 Siège Social à Tunis, 3, Rue Es-Sadikia
 Succursale à BIZERTE, SOUSSE et SFAJ
 Emission de chèques et lettres de crédits — Change de monnaies — Garde de Titres et Objets précieux — Dépôt à vue au terme et toutes opérations de banque.
 Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

MATERIAUX DE CONSTRUCTION

B. BISMUTH
 Importateur direct de la Société Générale des Tuileries de Marseille et Cie
 Chaux et Ciments « Valette-Viallard » de Cruas admis par les Administrations des Travaux Publics et du Génie Militaire
 Fers, aciers marchands, tôles noires et galvanisées
Fil de fer à fourrage 13-14-15
 BUREAUX : 8, Rue Es-Sadikia
 Entrepôt : Rue de Portugal prolongée — TUNIS 61.16